

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 28 Juillet 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt et un, le 28 juillet, à 21h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer « Le Clos », sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
 GUINDT Philippe
 VIEIRA Christophe
 OGER Isabelle

IMMER Alain
 DEBAILLEUL Delphine
 REUTER Olivier
 WALLERICH Alain

THILL Céline
 VALANCE Bénédicte
 MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

SIVEC Jean
 BRUN Jérôme
 MARQUET Bénédicte

Donnant procuration à IMMER Alain
 Donnant procuration à GUINDT Philippe
 Donnant procuration à GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

PEREIRA Julien

Mme DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 569 Création emploi saisonnier

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au congé d'été.

Il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent administratif, à temps complet ;

Monsieur le Maire propose de rémunérer cette personne sur la base du SMIC et de présenter auprès des services départementaux une demande d'aide dans le cadre de l'opération 400 Jobs d'été. L'aide départementale est de 2 224 € par mois et par jeune employé (soit l'équivalent d'un SMIC chargé.) L'aide est versée sous forme de subvention à l'employeur suite au vote de la Commission Permanente du département au cours du 4^{ème} trimestre 2021. La commune devra avancer les fonds dans l'attente du versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

1. la création d'un emploi saisonnier agent administratif pour une période de 1 mois allant du 01 au 31 août 2021.
2. de préciser que la durée hebdomadaire sera de 35 heures/semaine.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 28 Juillet 2021

3. que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des agents techniques, indice brut 354, indice majoré 332 complété par une indemnité différentielle de 17,57€ d'ajustement au SMIC et que celle-ci sera enregistrée au chapitre 012 du budget 2021.

4. d'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, à conclure un contrat d'engagement et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la demande d'aide auprès du département.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 28/07/2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
04/08/2021
Le Maire,

